



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E181255

VALABLE JUSQU'AU 10/06/2027

ÉDITÉ LE

20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/10/2017

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 16/04/2025
55 770

Raison sociale : ETABLISSEMENT LUCIEN

233 RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN
75010 PARIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS 832814057

Siret : 832 814 057 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 214990200191

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO 20012533190

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO 20012533190

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 09 72 10 36 36

Fax :

Portable : 06 88 45 04 04

Site Internet : <http://www.objectifmaisonresponsable.fr>

E-mail : admin@objectifmaisonresponsable.fr

Responsabilité légale :
MADAR DAVID PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/07/2023
7121 PROB	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	16/07/2026
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	16/07/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	18/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	18/07/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/07/2026
o Isolation des murs par l'extérieur	18/07/2023
o Isolation des combles perdus	16/07/2026
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	18/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.